

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/54

Séance publique du 8 décembre 2022



L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 12
Absents : 6
Pouvoirs : 4
Votants : 16

Date d'envoi et
d'affichage de la
convocation : 01/12/2022

Présents : Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Sylvaine ALBERT, Romain RICHARD, Nathalie VOLPATO, Mickael HERVOUET, Asuman GUNEY, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Régis HAMY, Guillaume POIRON, Silvère REMIGEREAU, Dominique VALTON.

Absents : Laetitia BORTOT, Olivier ALBERTEAU, Sophie RIDEAU, Judith LE STER SCHWARZBARD, Josiane BOSCHE, Samuel PITEL.

Pouvoirs : Josiane BOSCHE à Fabien MANDIN ; Laetitia BORTOT à Nathalie VOLPATO ; Judith LE STER SCHWARZBARD à Denis THIBAUD ; Olivier ALBERTEAU à Romain RICHARD.

Secrétaire de séance : Régis HAMY

TARIFS COMMUNAUX 2023

Nathalie VOLPATO, adjointe aux finances, rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser l'ensemble des tarifs communaux pour l'année 2023.

Elle présente les conclusions de la commission finances qui s'est réunie le 27 octobre et le 1^{er} décembre 2022 afin de travailler le sujet.

Après cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs communaux qui seront appliqués pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 4 abstentions :

FIXE comme suit en annexe les tarifs communaux pour l'exercice 2023 ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision ;
DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 et qu'une copie de la présente délibération sera transmise à la trésorerie de Clisson.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,
Denis THIBAUD



Accusé de réception en préfecture
044-214401655-20221208-DE-2022-54-DE
Date de télétransmission : 12/12/2022
Date de réception préfecture : 12/12/2022